

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

### 1 - OBJET ET CHAMP CONTRACTUEL

1.1 - Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles la Maison Familiale Rurale « Le Belvédère » s'engage à vendre une prestation de formation dans le cadre de la formation par apprentissage.

1.2 - Les conditions particulières de vente peuvent figurer à la suite des présentes CGV ou sur le devis ou être transmises au client en accompagnement de l'un de ces documents. En cas de contradiction entre les conditions particulières de vente et les présentes CGV, les dispositions des conditions particulières de vente priment.

1.3 - Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties.

1.4 - La Maison Familiale Rurale « Le Belvédère » peut modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises à l'apprenti ou son représentant légal et acceptées par ces derniers.

### 2 - DÉFINITIONS

- \*Formations diplômantes : parcours de formation diplômante associant ou non des stages ;
- \*OPCO : opérateur de compétences prenant en charge la formation ;
- \*Apprenti : personne physique qui bénéficie de la formation sous contrat d'apprentissage.

### 3 - PRISE EN COMPTE DES INSCRIPTIONS

3.1- Pour les personnes physiques : l'inscription n'est validée qu'à réception de la fiche de candidature signée et est soumise à la signature d'un contrat d'apprentissage.

3.2- Pour les formations diplômantes : l'inscription est en outre subordonnée à la décision d'admission prononcée par le jury ou de l'autorité décisionnaire.

### 4 - RESPONSABILITÉ

4.1 - Toute inscription à une formation implique le respect par l'apprenti du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance.

4.2 - La Maison Familiale Rurale « Le Belvédère » ne peut être tenue responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les apprentis.

4.3 - Il appartient à l'apprenti et/ou à ses parents de vérifier que son assurance personnelle le couvre pour le risque « responsabilité civile ».

## 5 - PRIX – MODALITES DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

5.1 - Les prix sont indiqués sur l'annexe « contrat financier » du dossier de candidature pour l'apprenti et sur la convention de formation pour l'organisme tiers de prise en charge de la formation. Ils sont nets de taxes, la Maison Familiale Rurale « Le Belvédère » n'étant pas assujettie à la TVA par application de l'article 261 al 4-4 du Code général des impôts.

5.2 - Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur l'annexe « contrat financier » du dossier de candidature pour l'apprenti et sur la convention de formation pour l'organisme tiers (OPCO...).

5.3 - Seuls les frais de pension/ou demi-pension et la cotisation annuelle à l'association sont facturés à l'apprenti ou à ses représentants légaux.

## 6 - PRISE EN CHARGE PAR UN ORGANISME TIERS

6.1 - Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCO...), il appartient au CFA de faire la demande de prise en charge et de tenir à disposition la copie des feuilles d'émargement.

## 7 - PENALITES DE RETARD ET SANCTIONS EN CAS DE DEFAUT DE PAIEMENT

7.1 - Toute somme non payée à l'échéance donne lieu à un rappel au client et/ou à l'apprenti et/ou ses représentant légaux.

## 8 - CONVOCATION ET ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION

8.1 - Un courrier indiquant le lieu exact et les horaires de la formation est adressée à l'apprenti et/ou ses représentant légaux. La Maison Familiale Rurale « Le Belvédère » ne peut être tenue responsable de la non réception de celui-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence de l'apprenti à la formation.

8.2 - Une attestation de suivi de formation est adressée à l'apprenti en fin de formation.

## 9 - ANNULATION – REPORT – CESSATION ANTICIPÉE- ABSENCES

9.1 - Par l'apprenti

Toute annulation doit faire l'objet d'une demande écrite (e-mail, courrier). Une fois la formation commencée, lorsque, par suite de rupture du contrat d'apprentissage, l'apprenti se retrouve dans l'impossibilité de poursuivre la formation, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

9.2 - Par la Maison Familiale Rurale « Le Belvédère »

En cas de cessation anticipée de la formation par l'établissement pour un motif indépendant de sa volonté les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées. L'apprenti sera à la disposition

de son entreprise jusqu'à ce que la Maison Familiale Rurale « Le Belvédère » soit en mesure de reprendre les cours (sur un autre lieu, à distance...). Dans tous les cas, la cessation anticipée de la formation ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit ;

## 10 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La Maison Familiale Rurale « Le Belvédère » est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des formations qu'elle propose à ses clients. Tous les contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, ...), utilisés dans le cadre des formations, appartiennent à titre exclusif à la Maison Familiale Rurale « Le Belvédère ». Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et, plus généralement, toute exploitation non expressément autorisée par la Maison Familiale Rurale « Le Belvédère » est illicite et pourra donner à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle.

## 11 - CONFIDENTIALITÉ

La Maison Familiale Rurale « Le Belvédère », et l'apprenti s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et documents, quelles que soient leur forme et leur nature (économiques, techniques, commerciaux, ...), auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

## 12 - INFORMATIQUE ET LIBERTES

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande de l'apprenti et de son employeur et de les tenir informés des offres de service de la Maison Familiale Rurale « Le Belvédère » ; aucune information personnelle n'est cédée à des tiers. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 et son adaptation dans la loi 2018-493 RGPD du 20 juin 2018 relative à la protection des données, l'apprenti et son entreprise d'accueil disposent d'un droit d'accès qu'ils peuvent exercer auprès du correspondant à la protection des données à caractère personnel. Ils disposent également d'un droit de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant qu'ils peuvent exercer auprès de la MFR « Le Belvédère» à l'adresse courriel [mfr.belvedere@mfr.asso.fr](mailto:mfr.belvedere@mfr.asso.fr)

## 13 - DROIT APPLICABLE-TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Toutes les contestations relatives aux ventes de biens et services conclus par la MFR « Le Belvédère» ainsi qu'à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française. Tout litige relatif aux contrats ou conventions de formation fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable, à défaut la partie la plus diligente saisira le tribunal compétent.

## 14 - RELATION CLIENTS

Pour toute information, question ou réclamation, le client peut s'adresser au 04 50 58 08 16 du lundi au vendredi, de 8h à 12h00 et de 14h00 à 17h00, ou transmettre un courriel à [mfr.belvedere@mfr.asso.fr](mailto:mfr.belvedere@mfr.asso.fr)